

DEMINOR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dossier Kalisto : Le Crédit Lyonnais et le cabinet Ernst&Young assignés devant le Tribunal de Commerce de Paris

A la suite de différents articles parus dans la presse, le Cabinet Deminor entend pour la première fois, **confirmer qu'une action en justice a été engagée, au mois de Décembre 2002**, pour le compte de près de 300 anciens actionnaires de Kalisto Entertainment (Groupe de Nicolas Gaume).

Dans un premier temps, il a été déposée **une assignation devant le Tribunal de Commerce de Paris**. Il est demandé **réparation du préjudice causé aux actionnaires de Kalisto**.

Sont ainsi concernées :

- les entités de groupe du Crédit Lyonnais :
 - qui ont **introduit Kalisto Entertainment en bourse en juin 1999 et ont présenté au public le projet de développement** dans leur prospectus ;
 - qui n'ont eu de cesse d'apporter leur **soutien financier** non seulement à la société cotée, Kalisto Entertainment, mais également aux différents holdings personnels de Monsieur Nicolas Gaume, à savoir la société GO MEDIA INVESTISSEMENT et la société luxembourgeoise KALISTO FINANCE ;
 - qui est devenu **actionnaire** en septembre 2000 de Kalisto Entertainment au travers du holding luxembourgeois, KALISTO FINANCE, moyennant un pacte d'actionnaire lui garantissant une sortie à terme.
- les Commissaires aux Comptes (le cabinet d'audit Ernst & Young, son associé, Monsieur Hazard et Monsieur Peyre) :
 - qui ont **détecté tardivement un certain nombre de créances douteuses** affectant significativement le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice 1999 et qui auraient dû être signalées au Procureur de la République dès l'examen des comptes 1999 ;
 - qui **n'ont pas informé à temps les actionnaires** de Kalisto Entertainment des faits susceptibles de constituer des irrégularités comptables et financières commises par les dirigeants.

L'ensemble de ces faits ont favorisé, notamment, la communication au public de fausses informations. Pour certains de ces faits, Monsieur Nicolas Gaume a été, pour sa part, sanctionné récemment par la Commission des Opérations de Bourse dans sa décision du 24 septembre 2002, rendue publique le 11 décembre.

Parallèlement, Deminor et son conseil poursuivent l'étude d'un dépôt de plainte pénale

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à appeler Fabrice Rémon (01 56 69 10 00) Associé Deminor

Deminor France SA 9, rue d'Artois F - 75008 Paris

Tel: 33 1 56 69 10 00 Fax: 33 1 56 69 10 01

Email: fabrice.remon@deminor.com Site internet : www.deminor.org